



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 1/2010

Concerne : acquisition d'un broyeur à branches pour les services communaux des travaux et forêts – Demande d'un crédit d'achat

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande d'un crédit d'un montant de CHF 72'000.- (septante-deux mille francs), en vue de l'acquisition d'un broyeur à branches pour les services communaux des travaux et forêts.

1. Préambule

Depuis plusieurs années, les responsables des services des travaux et forêts nous demandent des possibilités pour le broyage des branches provenant des coupes en forêts, des différents élagages aussi bien en lisière que dans les espaces verts communaux.

L'acquisition d'une telle machine éviterait les trop nombreux transports à la compostière "La Coulette", à Belmont-sur-Lausanne. Elle aurait aussi l'avantage de rendre à la forêt du bois déchiqueté très utile pour l'entretien des cheminements piétonniers, ou tout simplement pour la régénération des sols (humus).

Le modèle présenté a des possibilités de broyage allant jusqu'à 20 cm.

Cette machine serait utilisée aussi bien par notre Service forestier que par celui des travaux (parcs et promenades).

2. Broyeur à branches

Muni d'un démarreur électrique, il est spécialement conçu pour travailler en ville et dans les parcs publics, ses émissions sonores étant réduites.

Descriptif technique

- Moteur diesel Deutz 4 cylindres;
- 3'110 cm³;
- 60 CV (44 kW);
- Ensemble de broyage pivotant à 270°;
- Tuyère d'éjection pivotante à 360°, insonorisée;
- Distance d'éjection réglable;
- Gestion automatique de la vitesse de rotation des rouleaux "Power-control";
- 2 rouleaux d'alimentation "power grip" d'une largeur de 310 mm. enchaînés chacun par un moteur hydraulique;
- Huile hydraulique bio-dégradable;
- Réglage hydraulique de la taille des copeaux;

- Volant de broyage d'une épaisseur de 33 mm. et d'un diamètre de 800 mm. avec dispositif de protection mécanique en cas de blocage brutal;
- Protection anti-enroulement des matériaux à broyer;
- Corps du broyeur et de la goulotte d'éjection insonorisés;
- Système de couteaux silencieux en "V", réduisant de 30% les nuisances sonores;
- Timon d'attelage réglable en hauteur avec roue et anneau DIN ou attelage boule;
- Essieu tandem renforcé, 80 km/h homologué avec éclairage routier LCR;
- Frein de poussée avec neutralisation automatique en marche arrière;
- Tableau de contrôle moteur et compteur d'heures;
- Boîte à outils;
- Poids, env. 2'640 kg.

Garantie

12 mois sur les pièces reconnues défectueuses

3. Coût

Total sans TVA	CHF	67'056.00
TVA 7.6%	CHF	<u>5'096.25</u>
Prix avec TVA	CHF	72'152.25
Arrêté net à	CHF	72'000.00
		=====

4. Frais d'utilisation

L'achat de cet engin ne nécessite pas l'engagement de personnel supplémentaire.

Les frais d'utilisation courants, pour ce type de machine (benzine et divers), sont estimés à CHF 2'000.00.

5. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité n° 1 du 18 janvier 2010,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 72'000.-** (septante-deux mille francs) pour l'acquisition d'un broyeur à branches pour les services communaux des travaux et forêts;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Epalinges, le 18 janvier 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Président :

Le Secrétaire :

Daniel Christen

Alexandre Good

Annexe : illustration du type de la machine souhaitée

Représentant municipal délégué : M. Daniel Christen